

## L'orientation en Allemagne dans le système scolaire<sup>1</sup>

### I. Introduction

En Allemagne, les parcours scolaires des élèves sont marqués par de nombreuses transitions qui se produisent à des points de passage cruciaux du système éducatif.

D'une manière générale, l'orientation en Allemagne s'effectue de manière précoce, à l'issue des quatre années de scolarisation dans le primaire. Les choix peuvent être théoriquement corrigés par une certaine perméabilité entre les trois filières de l'enseignement secondaire, mais cette perméabilité se fait essentiellement de manière « descendante » (d'un établissement réputé de meilleur niveau vers un établissement réputé de niveau moindre)

L'orientation précoce, à un moment où l'enfant n'a pas encore développé toutes ses compétences, peut sembler en contradiction avec le concept de base du système éducatif allemand, la « *Bildung* » (« éducation », « formation »), notion qui associe l'acquisition du savoir au développement de la personnalité.

### II. Objectifs et acteurs principaux de l'orientation

Les objectifs centraux de l'orientation en Allemagne concernent les possibilités de mobilité d'un élève entre les trois formes principales d'enseignement secondaire (*Hauptschule*, *Realschule* et *Gymnasium*). Sous l'influence de la pression qui s'exerce sur le marché du travail ainsi que face à l'internationalisation des sociétés de la connaissance, et aux changements démographiques, le gouvernement allemand est conscient de la nécessité d'une orientation qui permette aux jeunes de suivre le parcours le mieux adapté à leurs possibilités et d'acquérir des qualifications clés dans l'enseignement secondaire et pendant la phase de transition vers le monde professionnel.

Pour atteindre ces objectifs, il existe une pluralité d'institutions et d'organisations qui participent aux différents niveaux d'orientation. Il s'agit des établissements scolaires, de l'Agence fédérale pour l'emploi (*Bundesagentur für Arbeit*, *BA*) et d'autres acteurs souvent situés au niveau local. Depuis 1998, la BA ne détient plus le monopole des programmes d'orientation professionnelle et on assiste désormais à un processus de diversification et de privatisation dans le domaine de l'orientation. Ce sont des syndicats et des fondations, mais aussi des associations de parents ou des représentants de l'industrie, qui coopèrent avec les établissements scolaires pour participer à l'orientation des jeunes.

### III. Bases juridiques et instruments politiques

En ce qui concerne le travail d'orientation effectué par la BA, le § 29 de la loi sociale III (*Sozialgesetzbuch, SGB III*) est la base juridique définissant les missions des agences et les droits des personnes qui s'adressent à elles. Concernant la coopération au niveau des Länder, il existe un accord entre la réunion des ministres de l'éducation des Länder

---

<sup>1</sup> Sources :

- rapport de l'OCDE sur les politiques d'information et d'orientation, « **Policies for Information, Guidance and Counselling services** », National Questionnaire, avril 2001.
- « **L'éducation en Allemagne** », rapport réalisé par le BMBF et la KMK dans le cadre de la présidence allemande de l'Union européenne, 2007.

(Kultusministerkonferenz, KMK) et la BA qui date de 1971 et qui forme la base de la coopération entre les établissements scolaires et les services d'orientation professionnelle. Les décisions politiques dans le domaine d'orientation passent majoritairement par la KMK.

#### IV. Groupes cibles et structures de l'orientation ; débats et évolutions

L'orientation vise à la fois les élèves aux moments décisifs de leur *cursus scolaire* et ceux qui se trouvent dans la phase de transition vers le monde de travail et qui ont donc besoin d'une orientation *professionnelle*. Dans ces aspects différents de l'orientation interviennent les différents acteurs mentionnés ci-dessus.

Le modèle traditionnel d'orientation précoce est actuellement *remis en question* à la suite des évaluations internationales (PISA 2000 et 2003, mission de l'ONU 2007) qui soulignent le caractère de reproduction par le système de formation allemand des inégalités et des déterminismes sociaux (inéquité).

##### 1) L'orientation vers les trois filières d'enseignement secondaire

L'orientation des élèves se fait de manière précoce à l'issue de l'école primaire (à l'âge de 10-11 ans<sup>2</sup>) vers l'une des trois filières d'enseignement secondaire : *Hauptschule* pour une formation professionnelle courte (environ 22% d'une classe d'âge) / *Realschule* pour une formation professionnelle plus longue tournée vers les métiers du secteur tertiaire (environ 24 % d'une classe d'âge) / *Gymnasium* - à la fois collège et lycée - pour des études générales conduisant au baccalauréat (environ 34% d'une classe d'âge).

Selon les Länder, les établissements scolaires accordent une importance plus ou moins grande aux souhaits des parents (de manière générale les Länder du nord de l'Allemagne laissent aux parents une plus grande liberté de choix, ceux du sud rendent l'avis de l'établissement décisif).

La perméabilité entre les 3 filières joue essentiellement de façon descendante (surtout dans les « anciens Länder), et de façon inégalitaire en fonction de l'origine sociale et ethnique.

Les 3 filières sont, dans certains Länder (nouveaux Länder essentiellement), concurrencées par la *Gesamtschule* (« école intégrée ») au sein de laquelle les 3 voies coexistent mais qui permettent aux élèves qui les fréquentent de voir leur orientation vers l'une de ces 3 voies retardée de 2 ans (environ 18% d'une classe d'âge).

##### 2) L'orientation vers le système dual de formation professionnelle

Contrairement à l'orientation vers l'une des trois filières secondaires qui se fait (en général) en coopération entre les parents et les écoles primaires, l'orientation vers une formation professionnelle dans le cadre du système d'apprentissage dual (associant étroitement l'école et l'entreprise) implique souvent des acteurs venant de l'extérieur. Il s'agit notamment d'initiatives prises par la BA, mais aussi par des acteurs privés (par exemple des entreprises locales qui coopèrent avec les établissements d'enseignement) visant à préparer les jeunes au passage vers la vie professionnelle.

Pour les jeunes qui ont des difficultés pour trouver une place de formation dans une entreprise, la BA propose une année préparatoire d'orientation. Plus de 100.000 jeunes y participent chaque année pour mieux réussir ensuite à s'insérer dans une formation duale régulière.

##### 3) L'orientation vers les études supérieures

Par rapport à l'orientation professionnelle vers le système dual, l'orientation des élèves qui après avoir passé l'*Abitur* (baccalauréat) veulent commencer des études supérieures est souvent défailante au sein des établissements scolaires et ne figure pas parmi les priorités.

---

<sup>2</sup> La scolarité obligatoire va de 6 à 16 ans.

Dans ce domaine, ce sont surtout les programmes d'information initiés par la BA ou des coopérations avec des universités qui aident les futurs étudiants à s'orienter.

4) Un mouvement est engagé pour **réformer** un système considéré à la fois comme inégalitaire et moins performant qu'auparavant :

- certains Länder (Hambourg) suppriment la *Hauptschule* considérée comme une « voie de garage » et ne gardent que deux voies, l'une générale, l'autre professionnelle mais intégrant d'avantage de formation générale et théorique ;
- d'autres Länder (comme la Sarre ou Berlin) aménagent le système et s'orientent vers une sorte de « collège unique » ;
- d'autres (comme la Basse-Saxe) reculent d'un an l'âge de l'orientation entre les trois voies.

Pour autant, la valeur de la formation professionnelle duale n'est pas, dans l'ensemble, remise en cause : il s'agit d'y préparer mieux les élèves et de les y orienter de manière moins précoce.

## V. Outils et mise en œuvre

Dans la mise en œuvre de l'orientation, il existe de multiples modes de coopération entre les établissements scolaires, les agences de la BA et notamment leurs 181 centres d'information sur la vie professionnelle (*Berufsinformationszentren, BIZ*).

Dans l'enseignement secondaire, surtout dans les deux dernières années, il y a (moyenne nationale) 2 heures d'enseignement d'orientation par semaine. Mais cet enseignement se fait dans la plupart des cas de manière transversale. Des cours spécifiques sont plus rarement dispensés. Dans le cadre de cet enseignement, les enseignants utilisent le matériel et la documentation mis à disposition par les BA et les BIZ. Le développement rapide des médias modernes ouvre de nouvelles voies et moyens de communication et de transmission d'information (plateformes Internet). Les élèves ont également la possibilité de consulter un conseiller de la BA dans le cadre d'un entretien personnel. Des visites en classe d'un représentant d'un BIZ ou des réunions d'information et d'orientation, organisées par d'un conseiller de la BA, montrent que la fonction d'orientation est déléguée en grande partie à des organismes situés en dehors des établissements scolaires, mais en liaison avec les organismes publics.

Au-delà des échanges entre les établissements scolaires et les BA/BIZ qui sont avant tout des échanges d'informations générales, il existe aussi la possibilité d'une orientation plus pratique dans le cadre d'un stage d'orientation qui dure en moyenne entre une et deux semaines. Dans ce domaine, les relations entre les établissements et les entreprises locales sont souvent déterminantes.

## VI. Formation des acteurs

Au sein des établissements des trois filières d'enseignement secondaire il n'existe pas de formation spécifique pour les enseignants, qui, dans la plupart des cas, ne jouent qu'un rôle intermédiaire dans l'orientation.

Dans les établissements d'enseignement secondaire regroupant les trois filières (*Gesamtschule*), il existe des « professeurs d'orientation » qui ont reçu une formation pour remplir cette fonction et sont également rémunérés pour ce travail.

Au sein de la BA existent des filières de formation pour le personnel d'orientation à différents niveaux. Les conseillers de la BA sont formés dans une école spécialisée (*Fachhochschule*), où ils suivent un cursus de trois ans. Il s'agit donc d'un vrai métier au sein de la fonction publique.

## VII. Financement et contrôle de qualité

Le conseil et l'aide en matière d'orientation apportés aux jeunes par la BA et par les autres organismes publics sont gratuits.

Ces services ne sont pas financés par l'impôt, mais par les contributions des employeurs et des employés.

Pour assurer la qualité du travail d'orientation effectué par la BA, il existe des mécanismes de contrôle interne (*monitoring*) au sein même de la BA. Les autres acteurs, notamment dans le secteur privé, sont uniquement soumis à des codes de bonne conduite, mais il n'existe pas de contrôle centralisé et obligatoire.

### VIII. Remarques conclusives

Les qualités du système d'orientation des élèves en Allemagne consistent dans le partenariat de coopération formellement défini et bien établi entre la BA et les établissements d'enseignement. D'autres relations plus souples, mais aussi efficaces - par exemple entre les Länder ou certains établissements et le secteur privé – peuvent également être positivement évaluées.

Parmi les faiblesses de ce système figure le décalage entre l'orientation professionnelle qui bénéficie à 80 % des élèves des *Hauptschule* et *Realschule* et l'orientation vers les études supérieures : avec un taux de 50% des élèves bénéficiant de conseils d'orientation (moyenne nationale), les *Gymnasien* souffrent des lacunes du système dans ce secteur.

L'absence dans la majorité des Länder d'un enseignement d'« orientation professionnelle » et les grandes disparités du système dans ce domaine posent également problème.

Enfin, le manque de formation des enseignants dans le secondaire est un facteur négatif non négligeable.

# AUTRICHE

## Le système d'orientation scolaire et professionnelle

### I. Stratégie et dispositifs

Il existe une grande variété de dispositifs d'information et de conseil concernant les possibilités d'enseignement et de formation professionnels en Autriche.

#### L'orientation et le conseil scolaires et professionnels dans les établissements d'enseignement

L'orientation et le conseil scolaires et professionnels dans le secteur scolaire relève essentiellement de la responsabilité du Ministère fédéral de l'éducation, de la Science et de la culture. A partir de la cinquième année, les élèves et les parents ont accès aux services de conseillers dans toutes les écoles, c'est-à-dire dans les établissements d'enseignement secondaire général (*allgemeinbildende Schulen, Hauptschulen*) et spécialisés (*Sonderschulen*). Ces conseillers sont responsables d'informer les parents et les élèves sur le niveau de l'élève, les efforts nécessaires ainsi que sur les perspectives de progrès.

L'orientation est effectuée par des enseignants qui ont reçu une formation dans ce domaine et qui fournissent ce service d'orientation de manière supplémentaire à leur travail d'enseignement. En fonction des types d'établissements scolaires, ces conseillers sont appelés « conseillers d'élèves » (*Schülerberater*) ou « conseillers éducatifs » (*Bildungsberater*).

Depuis l'année scolaire 1998/1999, un enseignement de 32 heures par an dans la matière « d'orientation professionnelle » (*Berufsorientierung*) est obligatoire pour les élèves en septième et huitième année. Il peut aussi avoir lieu de manière transversale et doit mener les élèves à réfléchir sur leurs plans d'avenir, leur niveau de qualification etc.

Dans les établissements « polytechniques » (mettant l'accent sur une option professionnalisée), ce processus d'orientation est d'autant plus important que ces établissements assurent la transition entre la scolarité obligatoire et le monde du travail. A la base de partenariats existants entre les établissements scolaires et l'industrie, l'agence pour l'emploi etc., les élèves et leurs parents sont également informés sur la situation actuelle au niveau local concernant les places disponibles dans l'apprentissage dual.

Dans l'enseignement secondaire ainsi que dans les établissements du système dual, l'orientation continue à faire partie du cursus de l'élève, afin de lui montrer d'un côté quelles sont les possibilités dans le cadre de l'option qu'il a choisie qui signifie déjà une certaine spécialisation, mais de lui montrer de l'autre côté quel est le spectre de possibilités au-delà de cette spécialisation.

### II. Groupes cibles et mise en œuvre de l'orientation

Les mesures d'orientation visent en première ligne les élèves et leurs parents et consistent dans des entretiens individuels, mais également d'un travail en classe. En outre, les établissements mettent du matériel d'information à disposition des élèves. L'orientation est également intégrée dans des excursions en classe.

Le service de conseil psychologique est offert aux élèves, parents et enseignants afin d'identifier des problèmes et d'orienter les élèves de manière constructive.

Au-delà de l'enseignement d'orientation professionnelle, les élèves sont aussi encouragés de se servir d'autres moyens d'orientation, en dehors de leur établissement scolaire.

#### La formation des acteurs

La formation du personnel qui travaille avec les jeunes est un point important dans le système d'orientation.

En Autriche, il n'existe pas de réglementation concernant les qualifications obligatoires des conseillers au sein des établissements scolaires, les conseillers éducatifs. Ce sont des professeurs avec plusieurs années d'expérience qui ont suivi une formation pour devenir conseillers. Les chefs d'établissements scolaires sont responsables de choisir parmi les enseignants de leur établissement ceux qu'ils estiment aptes en fonction par exemple de leur expérience d'enseignement.

Ces professeurs suivent également une formation continue et pratiquent des échanges d'expériences entre eux pour améliorer leur travail d'orientation.

Les professeurs d'orientation professionnelle (*Berufsberatungslehrer*) suivent des cursus spéciaux, mais jusqu'à présent il n'existe pas de curriculum obligatoire pour cette formation.

Le ministère de l'éducation travaille actuellement sur un tel curriculum unique afin d'homogénéiser et d'assurer la qualité du travail d'orientation.

# DANEMARK

## Le système d'orientation scolaire

Dès le milieu des années 50, le Danemark a mis en place un dispositif élaboré d'orientation, de conseil et d'accompagnement des élèves.

Selon l'OCDE (« *OECD review of career guidance policies* » 2002), l'orientation constitue l'un des points forts du système éducatif de ce riche petit pays de 5, 3 millions d'habitants.

Ses cinq principales caractéristiques sont les suivantes :

### 1- Le redoublement reste l'exception.

- Les élèves danois de 7 à 16 ans qui, pour 87% d'entre eux, sont scolarisés dans une « Folkeskole », passent automatiquement de classe en classe quels que soient leur progression et leurs résultats en fin d'année. En général, les mêmes enseignants les accompagnent tout au long de leur parcours. L'effectif moyen d'une classe est de 19 élèves.
- Ce même principe prévaut au lycée général : sous la seule réserve d'assister aux cours et de se présenter aux examens, les élèves suivent automatiquement un parcours de trois ans. C'est seulement sur leur demande explicite auprès du proviseur qu'ils peuvent éventuellement obtenir de redoubler.
- Au lycée professionnel, les élèves ont le droit de repasser deux fois un examen auquel ils auraient échoué. Pour ce faire, ils peuvent alors éventuellement bénéficier de compléments de formation.

### 2- L'orientation joue donc un rôle central dans un système qui valorise les projets personnels et la diversité des parcours de formation

- Chaque établissement scolaire a la responsabilité d'établir un plan d'orientation au bénéfice des jeunes qui lui sont confiés. Ce plan comprend toujours un volet collectif et un volet individualisé.
- A titre d'exemple, la sensibilisation aux parcours d'études, aux métiers et au marché de l'emploi (aux échelles locale, nationale et internationale), conjuguée à l'aide à la définition progressive d'un projet personnel et professionnel, constitue une matière obligatoire du cursus des quatre dernières années de la « Folkeskole » (à partir de la 7<sup>ème</sup> classe, qui correspond à l'âge de 13 ans).
- De même, tous les lycéens doivent obligatoirement suivre un module de 20 cours centré sur l'orientation scolaire et professionnelle, l'entretien et les méthodes de travail, les perspectives de l'emploi...  
En complément, ils peuvent également bénéficier d'entretiens personnalisés, auxquels ils peuvent avoir accès à heures fixes ou sur rendez-vous.

### 3- L'orientation et le conseil prennent des formes variées et souvent novatrices

- Tenue d'un « carnet de bord éducatif » individuel (à partir de la 6<sup>ème</sup> classe), établi en coopération avec l'élève, ses parents et le conseiller d'orientation et signé par chacun d'entre eux. Régulièrement actualisé, centré sur les succès, les intérêts et les objectifs de l'élève, il garantit que des entretiens entre les parties concernées ont lieu à intervalles réguliers, en garde mémoire et se veut un moyen d'implication des familles. Destiné à faire émerger un projet de formation, il est notamment utilisé aux moments du choix d'une seconde langue vivante (6<sup>ème</sup>

classe), de matières optionnelles (7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> classe) et du palier d'orientation en fin de scolarité en « Folkeskole ».

Dans ce prolongement, en 9<sup>ème</sup> classe (15-16 ans), chaque élève doit élaborer son « plan d'éducation » qui contribue notamment à préciser ses objectifs de formation ultérieure et la façon de les atteindre. Ce plan fait l'objet d'une mise à jour dans la 10<sup>ème</sup> classe qui constitue l'année optionnelle terminale de la « Folkeskole » ;

- conférences obligatoires sur l'orientation (une fois par an en 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> classe; deux fois par an de la 8<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> classe) ;
- modules spécialisés;
- tutorat ;
- visites et stages dans d'autres établissements de formation et entreprises (à raison d'une à deux fois pendant une à deux semaines au cours des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> années de la « Folkeskole ») ;
- mise à disposition en accès libre de documentation sur les études et les métiers. Ces informations sont produites localement et nationalement. Depuis 1995, elles sont notamment disponibles dans quatre centres d'information sur l'enseignement supérieur implantés à Aalborg, Aarhus, Odense et Copenhague ;
- obligation légale faite aux municipalités de contacter, au moins deux fois par an jusqu'à l'âge de 19 ans, les jeunes qui ont quitté le système scolaire sans qualification, afin d'envisager avec eux une nouvelle orientation scolaire et professionnelle.

#### **4- L'orientation repose essentiellement sur les enseignants**

- Tous les enseignants danois ont vocation à conseiller les élèves et les parents en matière d'orientation scolaire et professionnelle.
- Cependant, dans chaque établissement, l'un des professeurs est plus particulièrement spécialisé dans ce domaine. A cet effet, il a suivi une formation spécialisée et bénéficie d'une décharge sur son temps de service (qui peut aller de quelques heures jusqu'à près d'un mi-temps).  
Il conseille ses collègues, constitue l'interlocuteur privilégié des élèves et des parents et entretient des contacts réguliers avec le monde professionnel et les autres institutions de formation.
- Plus de la moitié des 22 500 personnes en charge - presque toujours à temps partiel - de l'ensemble du dispositif d'orientation danois (tous secteurs confondus) sont des enseignants en « Folkeskole ».

#### **5- Le dispositif d'orientation est principalement public et décentralisé**

- Au niveau national, un Conseil national pour l'orientation éducative et professionnelle présidé par un représentant du Ministre de l'éducation réunit 23 délégués des ministères de l'éducation et de l'emploi, des partenaires sociaux...En partenariat avec 14 comités régionaux, il produit et diffuse de l'information sur l'orientation et émet des recommandations. A ce titre, il a notamment publié en 2002 une « *enquête sur la coordination de l'orientation au niveau central et régional* »
- L'échelon régional et local est fortement privilégié.
- Le financement du dispositif relève essentiellement de l'Etat et des collectivités territoriales.

Sources : « *OECD review of career guidance policies, Denmark ; national questionnaire and country note* » (avril 2002) et *Eurybase* (2007).



## Espagne

### Orientation scolaire

Compte tenu du niveau élevé de décentralisation et de régionalisation qui prévaut en Espagne, la politique scolaire en matière d'orientation est très diversifiée. En effet, chacune des 17 Communautés autonomes espagnoles finance et met en place ses propres dispositifs.

A l'échelle nationale, le ministère de l'éducation, de la culture et du sport se cantonne à assurer une coordination générale et à participer à un Conseil Général de l'enseignement professionnel auquel sont également représentés les partenaires sociaux et le ministère du travail et des affaires sociales.

#### **Les principales dispositions**

La Ley Organica de Ordenacion General del Sistema Educativo LOGSE (Loi organique d'orientation générale du système éducatif) de 1990 inclut l'orientation scolaire et professionnelle parmi les facteurs qui améliore la qualité de l'éducation et stipule que les régions autonomes doivent créer des services spécialisés dans l'orientation scolaire et professionnelle au sein des établissements d'enseignement du régime général (Régimen general). Selon la loi, l'orientation constitue un droit de l'élève et nécessite la mise en place de services spécialisés.

Des services d'aide et des équipes d'orientation scolaire l'apprentissage ont été mis en place sur l'ensemble du territoire espagnol au sein du système éducatif général et professionnel. Ils sont organisés par secteurs et portent des noms différents selon les régions autonomes. La plupart des régions autonomes ont également créé des équipes spécialisées dans l'orientation des élèves handicapés.

Des centres d'orientation ont également été mis en place dans les universités suite à un accord passé entre ces universités et l'Institut national de l'Emploi. Ces centres fournissent des informations et des conseils aux étudiants pour trouver un emploi ou un stage en entreprise, des emplois saisonniers ou des stages de formation. Elles peuvent également assurer pour les entreprises une présélection de candidats pour un emploi.

#### **Les services d'orientation scolaire**

Des équipes d'assistance aux établissements scolaires et des équipes de psychopédagogues et sont mises en place à l'échelle du pays tout entier. Elles portent des noms différents selon les régions autonomes où elles sont implantées mais elles sont toutes constituées sur le même schéma. L'équipe est généralement constituée de psychologues, d'éducateurs, de professeurs et de travailleurs sociaux. Aux côtés de ces équipes régionales, les régions ont mis en place des équipes locales spécialisées dans l'orientation des élèves handicapés.

Ces équipes ont pour mission de :

- fournir aux enseignants et aux établissements des conseils pour prévoir les formations adaptées et participer à leur développement et particulièrement, en matière d'orientation, sous les aspects psychopédagogiques et de diversité,
- assurer l'évaluation psychopédagogique des élèves qui en ont besoin,
- proposer la réponse et les perspectives les mieux adaptés à chaque cas,
- collaborer avec les Centres de formation des maîtres et autres institutions éducatives, sanitaires et sociales de leur région

- fournir conseils et orientation aux élèves et à leurs familles.

La loi de 1990 (LOGSE) ménage une place pour la participation des acteurs économiques et sociaux dans la planification et la gestion de la formation professionnelle. Ce principe est appelé « formation coopérative » parce qu'il entraîne une étroite collaboration et des échanges de services entre le secteur productif et le secteur éducatif.

Durant la scolarité primaire, l'orientation des élèves en groupe incombe aux enseignants. L'orientation fait partie des tâches d'enseignement.

Dans tous les établissements secondaires, des départements d'orientation ont été mis en place pour fournir aux enseignants tout l'appui nécessaire et assurer des tâches spécifiques de conseil. Ces départements doivent fournir un plan d'action au début de chaque année scolaire.

**On relève partout quatre constantes dans l'enseignement du second degré en Espagne :**

**1- Le dispositif d'orientation est structuré à trois échelles :**

- a) *la classe*, où des activités de conseil, d'accompagnement et d'information sur les métiers font partie du cursus obligatoire, à raison d'une heure par semaine (soit 36 heures par an pendant toute la durée du parcours des élèves dans le second degré) ;
- b) *l'établissement scolaire* qui propose un service d'orientation ou, à minima, les prestations d'un conseiller d'orientation spécialisé ;
- c) *le secteur géographique*, où opère une équipe structurée de professionnels de l'orientation.

**2- Plus de 150 000 enseignants ont été formés à l'orientation.**

Aujourd'hui, les concours de recrutement ainsi que la formation initiale et continue des enseignants font place à l'orientation

**3- Les conseillers** en orientation/ accompagnement des élèves sont titulaires d'un diplôme universitaire qui sanctionne cinq années d'études en psychologie et/ou sciences de l'éducation.

Ils sont au nombre de 6000.

**4- L'accès au dispositif d'orientation est gratuit.**

**Source : « OCDE review of career guidance policies – Spain, national questionnaire », juillet 2002**

## L'ORIENTATION SCOLAIRE EN FINLANDE<sup>3</sup>

L'orientation scolaire et professionnelle est sous la responsabilité de deux administrations, le système scolaire public (information, conseil, orientation scolaire et pré-professionnelle des élèves et des étudiants) et l'administration ministérielle du travail (information, conseil, services de l'emploi). Les domaines de responsabilité de ces deux systèmes sont très nettement séparés.

Le ministère de l'éducation a la charge d'informer, de guider et de conseiller les élèves et étudiants en milieu scolaire et universitaire. Les bases de la politique de l'orientation et de ses méthodes sont définies par ce ministère et mises en œuvre par le Conseil national de l'éducation : définition des programmes d'enseignement et des déroulements de scolarité, services d'information et de conseil.

La gestion du système éducatif étant très décentralisée, il appartient aux communes de financer et de maintenir le système d'orientation. Depuis 2002, l'administration centrale a repris le contrôle et la mise en cohérence nationale des bases politiques de l'orientation. D'autre part, les services du ministère du travail proposent des conseils d'orientation aux élèves et étudiants souhaitant s'orienter vers la vie active et abandonner leurs études, ou se diriger vers des formations professionnalisantes. Le recouvrement de compétences avec les services de l'éducation est correctement géré.

### **Buts, influences, problèmes, initiatives**

Les élèves ont un droit légal à une information et des conseils en matière d'orientation, à toutes les étapes de leur formation classique ou technique (Loi de 1998). Trois structures sont impliquées : le Conseil d'Etat définit les objectifs généraux du système éducatif, les critères de qualification et le contenu général de l'enseignement ; le Ministère de l'éducation précise concrètement les programmes d'enseignement et les indicateurs de réussite ; enfin, l'Agence nationale de l'éducation établit les programmes d'enseignement, leur application par les enseignants, l'évaluation et l'orientation.

On relèvera l'existence du Centre pour la mobilité internationale (CIMO), créé en 1991 pour conseiller et orienter entre autres les élèves (et surtout les étudiants) qui souhaitent effectuer une partie de leur formation à l'étranger. Le CIMO dépend de l'administration de l'éducation mais a signé un accord-cadre avec le Ministère du travail.

Tel qu'il existe actuellement, avec un rôle important dévolu aux municipalités en tant qu'exécutant, le système dépend étroitement de son financement, et donc de la richesse de la commune. Les régions agricoles et/ou du Nord de la Finlande sont donc défavorisées en matière d'orientation (et de soutien médical scolaire, un autre domaine financé par les communes). De même, la coordination entre l'orientation scolaire et l'orientation des sortants du système (vers la vie active) éprouve quelques difficultés, dues tant au financement du service qu'aux changements profonds du monde du travail (expansion du domaine industriel des TIC).

Un autre défi est la mise en œuvre, récente, du concept d'éducation tout au long de la vie. L'ouverture vers un enseignement reçu pendant une durée indéterminée dans le futur oblige les services d'orientation scolaire (et universitaire) à s'adapter. Tout particulièrement, cette nouvelle conception de la formation impose un suivi individuel considérablement plus précis. Enfin, l'allongement de la durée des études, et le retard apporté à l'entrée dans la vie active, a alourdi la charge de travail des services d'orientation en milieu scolaire et universitaire.

---

<sup>3</sup> Note rédigée d'après une fiche de l'OCDE « OCDE review of career guidance policies, National questionnaire for Finland », 2002, complétée par des données DREIC/B2.

### **Instruments pour une politique de l'orientation**

Dans le domaine scolaire et universitaire, la Loi de 1998 et la réforme du système éducatif introduite en 1999 sont les références. On y ajoutera un ensemble moins formel de réglementations nationales, régionales et locales qui s'imposent aux communes, et naturellement leurs ressources financières disponibles pour financer les services scolaires (voir ci-dessus). On relèvera enfin le rôle spécifique du CIMO.

On relèvera que les services d'orientation sont évalués, comme tous les services publics finlandais : dans l'enseignement supérieur dès 2001, dans l'enseignement scolaire en 2003.

La coopération entre services de l'éducation et du travail est naturellement une articulation sensible, dont la mise en œuvre dépend fortement des autorités locales. De nombreuses opérations conjointes sont menées dans les établissements scolaires et universitaires. En règle générale, ce problème est correctement géré, mais la différence d'objectifs, de concepts et de vocabulaire nécessite un effort constant des opérateurs (municipalités et conseillers d'orientation).

### **Le rôle des parties prenantes**

Outre les ministères de l'éducation et, pour une part, du travail, d'autres structures et administrations sont susceptibles d'intervenir dans le schéma d'orientation scolaire et universitaire.

Les organisations représentatives des employeurs n'interviennent que très peu, par la distribution de fiches et documents. De même, les syndicats sont bien plus préoccupés par l'orientation dans le monde du travail et par les élèves et étudiants souhaitant quitter le système éducatif. Cela étant, tant les employeurs que les syndicats peuvent intervenir dans la préparation de la législation et la mise en œuvre des systèmes d'orientation, de préférence dans le cadre du ministère du travail.

Les associations représentatives des élèves et des étudiants sont très actives dans le domaine de l'orientation, tant au niveau de la conception des réglementations et des structures que dans la mise en œuvre des systèmes d'orientation. Elles interviennent, par exemple, dans la formation et l'entraînement des personnels d'orientation scolaire et universitaire.

En revanche, il apparaît que les représentants des parents d'élèves sont assez discrets dans ce domaine.

### **Ciblage et accès**

La cible du système d'orientation est naturellement la population scolaire et universitaire. On rappellera que, parmi les populations scolaires à caractère spécifique (enfants handicapés, etc.), les immigrants récents sont en très faible nombre. L'accueil de ces populations spécifiques est considéré comme trop faible par les autorités éducatives.

L'accès aux services d'orientation est très classique : interventions collectives (dans l'établissement, devant plusieurs classes de même niveau, devant une seule classe, etc.) et entretiens personnels. Selon les établissements, les aspects concernant l'entrée dans l'enseignement supérieur, dans l'enseignement professionnalisant ou dans la vie active sont d'importance variable.

Les sessions d'orientation en classe entière sont obligatoires pendant les 3 dernières années scolaires (collège) et pendant la dernière année secondaire (lycée), à hauteur de 38 heures annuelles ; ce sont de véritables cours d'orientation. Cette durée, considérable, retient les personnels d'orientation pendant une fraction importante de leur temps de travail, ce qui inhibe la mise en place d'entretiens personnels, en particulier avec les populations sensibles. On notera, comme dans d'autres domaines de la vie dans les pays nordiques, l'importance de l'utilisation d'Internet, tant pour la distribution des informations que pour l'établissement et le suivi des contacts personnels avec les agents d'orientation (y compris au niveau scolaire).

La tendance politique est de renforcer le suivi individuel et les entretiens personnels avec les élèves ; cette évolution se heurte naturellement aux moyens que les municipalités peuvent dégager pour cela.

### **Les personnels**

On compte entre 200 et 700 enfants scolarisés par agent du système scolaire d'orientation : cette forte variation reflète la disparité des moyens entre les municipalités. Outre ces agents spécialisés, les enseignants participent aux opérations collectives d'orientation ; cette activité est une partie intégrante de leur travail.

On compte 762 agents dans l'enseignement scolaire (primaire et secondaire) et 256 dans l'enseignement technique. Environ 60 % sont des femmes ; leur formation est généralement celle d'enseignant, complétée par une formation de conseil en orientation. A la différence des conseillers d'orientation du ministère du travail, on n'y compte guère de psychologues.

Le recrutement de conseillers a été doublé entre 2000 et 2002, de manière à faire face à la charge de travail découlant des réformes alors engagées (150 à 200 par an actuellement). La formation a été développée, soit par allongement des études (spécialisation ou acquisition des STIC), soit par insertion de périodes de mobilité internationale.

La formation continue des conseillers est obligatoire, et prise en charge par les communes. Elle est fournie par divers intervenants, du ministère à l'agence nationale pour l'éducation ou aux employeurs et aux syndicats. Un cadre de conseillers-instructeurs régionaux a été créé en 2002-2003.

Il convient de noter que, dans un pays nordique, les parents d'élèves ne sont pas impliqués (à l'exception, naturellement, de l'orientation de leurs propres enfants).

### **Mise en œuvre**

Comme il a été dit ci-dessus, les cours d'orientation sont obligatoires pendant les 3 dernières années de l'éducation de base (primaire et collège) et pendant une année au lycée.

A cela s'ajoutent les entretiens individuels pour chaque élève.

On relèvera que les élèves sont en contact avec le monde du travail dès le collège (une à deux semaines par an pendant les deux dernières années). Si cette obligation disparaît dans les lycées classiques, elle est significativement augmentée (au moins 20 semaines) dans les lycées techniques.

Les services d'orientation, tant d'origine publique que privée, sont disponibles sur Internet. Il n'est pas indifférent de constater qu'Internet est aussi l'un des moyens importants de recrutement par les entreprises.

Les procédés collectifs d'orientation sont, outre les classes d'orientation, la fourniture de batteries de documents (papier, CD-ROM, e-mails, etc.), les foires spécialisées, les réunions de groupe, etc.

Les procédés individuels mettent en œuvre des tests psychologiques, des entretiens en tête-à-tête ou téléphoniques, des recherches personnelles en bibliothèque spécialisée ou, surtout, sur Internet, des tests d'auto-évaluation, etc. Les enfants à caractère spécifique (handicapés, immigrants récents, etc.) bénéficient d'approches particulières incluant l'usage de leur langue d'origine<sup>4</sup>.

### **Financement**

Comme l'éducation publique en général, le service de l'orientation est gratuit pour ses bénéficiaires.

---

<sup>4</sup> On rappelle qu'en Finlande les enseignants sont recrutés, sur liste d'aptitude, par les communes avec lesquelles ils négocient leur rémunération. La pratique d'une langue de l'immigration ou une formation spécialisée à l'éducation d'enfants handicapés sont un « plus » particulièrement rémunérateur.

Outre le système d'orientation scolaire décrit ci-dessus, il convient d'ajouter la maintenance de trois bases de données, accessibles et mises à jour en permanence, donnant les effectifs des élèves de lycée, des étudiants des instituts polytechniques (ens. Supérieur technique) et des universités (base HAREK) ; le coût est évalué à 0,9 mln€ par an (plus de 7 € / étudiant). Le ministère de l'éducation n'est pas en mesure de fournir le coût de son service d'orientation, probablement en raison de la décentralisation de sa gestion.

### **Contrôle de qualité**

Bien qu'il n'existe pas d'indicateurs nationaux de qualité des services d'orientation, l'Agence de l'éducation a mené des enquêtes d'évaluation (la première en 2002). Ces études sont généralement réalisées sur un panel d'établissements scolaires.

Parallèlement, un groupe de travail a été constitué par le Ministère de l'éducation pour suivre et évaluer le système de formation des conseillers.

# L'ORIENTATION DANS LE CADRE SCOLAIRE EN ITALIE

## 1) VUE D'ENSEMBLE

Le contexte général des services d'information et d'orientation en Italie doit s'apprécier à la lumière de deux facteurs:

- la décentralisation (les réformes qui vont dans le sens du fédéralisme redistribuent les compétences entre le gouvernement central et les pouvoirs locaux et accroissent l'autonomie des écoles);
- le processus d'intégration entre les politiques de l'emploi et les systèmes d'éducation et de formation.

**Il résulte de la décentralisation italienne qu'il n'existe pas de politique d'orientation scolaire à l'échelle nationale, qu'aucune information n'est disponible à l'échelon central et que, notoirement, les différentes régions accusent d'importantes disparités en la matière.**

L'orientation implique le ministère chargé de l'instruction publique, les services publics sous tutelle du ministère chargé de l'emploi, des organismes nationaux comme l'Institut national pour l'évaluation du système d'éducation et, surtout, les échelons territoriaux, sans préjudice des interventions d'entreprises ou d'organismes privés, très actifs en Italie.

## 2) OBJECTIFS, PRINCIPES, PROBLÈMES ET INITIATIVES

Le facteur clé en Italie est le processus de **décentralisation**, qui modifie profondément la répartition traditionnelle des compétences. Les **régions et provinces** disposent aujourd'hui de compétences accrues dans le secteur de l'éducation, de la formation et de l'emploi, et considèrent l'orientation comme une mesure transversale. Avec l'autonomie scolaire, les principales fonctions d'organisation et de gestion de l'éducation passent de l'État aux régions.

L'orientation fait partie intégrante du processus d'éducation et de formation depuis l'école maternelle (directive nationale 487/97). Les activités d'orientation sont inscrites dans les programmes d'études. Le rôle de la pédagogie en matière d'orientation est valorisé. En outre, les **écoles** réalisent, en coopération avec des structures externes, en vertu de leur autonomie d'organisation, des actions spécifiques lors du passage entre les cycles successifs et vers l'enseignement supérieur. Il faut mentionner particulièrement les actions réalisées avec le système de formation dans le cadre de l'obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans.

L'information et l'orientation jouent un rôle fondamental dans le processus de construction de la Nouvelle obligation scolaire (Nos) et de l'obligation de formation (Nof) engagé en 1999, qui réalise progressivement l'intégration tant souhaitée entre les systèmes d'éducation et de formation professionnelle. Les principaux objectifs de l'information et de l'orientation sont d'aider les jeunes dans le choix de leur parcours. Les jeunes peuvent suivre leur formation

au sein de l'école secondaire supérieure ou dans le cadre de la formation professionnelle, ou encore dans le cadre de l'apprentissage.

### **3) MOYENS UTILISÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES**

Malgré l'absence d'une loi cadre spécifique, l'orientation est présente dans de nombreux textes normatifs. Au cours de la première phase de la décentralisation, diverses fonctions ont été transférées aux régions, provinces et communes, dont les compétences déléguées en matière d'orientation. La seconde phase a mis en place un « fédéralisme administratif » : à l'intérieur d'un cadre de référence national, sont définies les normes en matière d'éducation et de formation, que les divers acteurs institutionnels (communes, provinces, régions, État, écoles) doivent respecter pour l'organisation et la gestion du système.

**L'autonomie est par conséquent la notion clé qui caractérise en général les institutions éducatives italiennes et l'orientation en particulier** : comme les universités, les écoles peuvent conclure des conventions et constituer des consortiums avec d'autres acteurs pour mettre en place des activités de mise à jour, d'orientation, mais aussi pour acquérir des biens et services utiles à la formation. En particulier, des « laboratoires » d'orientation peuvent être mis en place dans le cadre de « réseaux d'écoles ». La directive nationale 487/97 peut être considérée comme la disposition centrale pour la définition des principes et des modalités de l'orientation dans le domaine de l'éducation.

Dans ce cadre, les ministères de référence ont abandonné leurs fonctions de gestion directe pour assumer un rôle primaire d'orientation, de coordination et de soutien. Au niveau national, ils restent responsables de la définition des lignes directrices, à travers les programmes opérationnels nationaux, de la définition des normes nationales pour les prestations de services et les compétences du personnel, ainsi que du soutien au développement à travers des projets cadres et des actions d'assistance technique. La même chose vaut pour le gouvernement local, les régions apparaissant avant tout comme des instances de programmation, de financement et de contrôle. Les services en gestion directe sont de moins en moins nombreux.

Les activités d'orientation semblent se mettre en place de façon hétérogène selon les régions, non sans quelques difficultés : conflits de compétence entre les opérateurs, rapports entre universités, écoles, pouvoirs publics, services de l'emploi, formation des personnels dans les écoles.

### **4) RÔLE DES PARTIES CONCERNÉES**

Parmi les organisations patronales, Confindustria, Unioncamere et C.N.A. sont des organisations très actives en matière d'orientation. En liaison avec divers organismes, elles réalisent régulièrement des études sur l'évolution des besoins professionnels, afin de fournir des indications au système de formation et d'orientation.

À travers un protocole d'entente entre Confindustria et le ministère chargé de l'instruction publique, ont été lancées des initiatives de formation pour enseignants dont l'objectif est de rapprocher l'école et l'entreprise et d'encourager l'orientation et les stages.

D'une façon générale, les organisations patronales jouent un rôle croissant pour favoriser les rencontres entre les écoles et le monde du travail.

Les syndicats, quant à eux, exercent des missions d'information et de conseil au niveau territorial, à travers des interventions y compris en milieu scolaire.



## 5) PUBLICS VISÉS ET ACCÈS AUX SERVICES

Les publics scolaires visés sont d'abord celui des élèves, mais également des enseignants et des parents d'élèves.

On mentionnera à titre de service polyvalent ouvert à tous, pendant toute la durée de leur vie scolaire et professionnelle, les « Cités des métiers et des professions », qui appartiennent au réseau européen coordonné par le centre Paris-La Villette.

## 6) LE PERSONNEL

L'école demande à tous les enseignants d'«éduquer au choix» dans le cadre de leur discipline. Certains enseignants exercent des fonctions particulières et spécifiques («fonctions objectif») en relation avec des activités/projets, tels que des modules d'orientation, des parcours d'accueil dans le second cycle du secondaire, des interventions de remotivation pour les études dans le cadre du dispositif d'obligation de formation et de prévention du malaise scolaire, des actions d'accompagnement des stages. Les activités spécifiques de soutien au choix, lors de la transition d'un cycle scolaire au suivant, sont généralement réalisées avec la participation et sous la coordination des acteurs scolaires en coopération avec des experts externes.

À l'école, les enseignants en charge de « fonctions objectif » sont désignés sur une base annuelle. Leur désignation est renouvelable en fonction de projets spécifiques ; elle est liée à une sensibilité particulière pour cette fonction et elle nécessite presque toujours de suivre des cours de formation spécifiques. Par exemple, l'université de Florence, en réseau avec les écoles, a proposé dans les années 2000 un cours de formation pour les enseignants intitulé «soutien à la conception d'interventions d'orientation et de supervision».

## 7) CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

L'orientation fait partie intégrante du processus d'éducation et de formation depuis l'école maternelle à travers la valorisation du **rôle d'orientation de la pédagogie** et une sensibilisation du personnel de l'école. Les activités sont inscrites dans les programmes par les conseils de classe. Sur la base des principes de la directive nationale 487/97, le projet national **Orme** a été mis en place, pour évaluer les modalités de travail à l'école maternelle et élémentaire. Ultérieurement, ce programme a fait l'objet d'une diffusion télématique. On mentionnera également le projet **Orientamento** pour les écoles moyennes et le projet **Giano** pour la transition entre l'école moyenne et l'école secondaire supérieure.

En outre, les écoles, grâce à leur nouvelle autonomie en matière d'organisation, mettent en place des **actions spécifiques pour le passage entre les cycles**, pour le choix des filières de la Nouvelle obligation scolaire (Nos) et de formation (Nof), ainsi que de l'enseignement supérieur. Ces actions sont réalisées en coopération avec des structures externes telles que les services publics, les sociétés de conseil, les centres de formation professionnelle. Elles peuvent consister dans des sessions d'approfondissement sur les possibilités de formation aux différents domaines professionnels, dans des parcours d'orientation pour des classes ou des petits groupes, dans des visites d'entreprise, dans des stages inscrits dans les programmes d'études (à partir d'une semaine) ou réalisés pendant les vacances d'été (jusqu'à six semaines).

## 8) MÉTHODES UTILISÉES

L'orientation recourt à des moyens diversifiés, entraînement pédagogique, grille-questionnaire, matériel d'information, parcours pédagogique, matériel pour la formation des intervenants etc. Les technologies de l'information et de la communication sont mises à contribution pour offrir des services aux intervenants et aux élèves.

#### **9) INFORMATION PROFESSIONNELLE**

L'information sur les professions est inégalement développée, selon les initiatives régionales. Un *Répertoire des professions* a été réalisé.

Dans le cadre scolaire, des guides sur papier distribués dans l'établissement informent les élèves sur les possibilités offertes par l'école.

#### **10) FINANCEMENT**

Aucune information n'est disponible sur la part de l'orientation dans le budget de l'éducation.

#### **11) ASSURANCE QUALITÉ**

Des normes et des indicateurs ont été définis à l'échelle nationale.

#### **12) INFORMATIONS DE BASE**

Des services d'orientation sont fournis par des structures tant publiques que privées. Les utilisateurs en sont surtout des étudiants, mais aussi des élèves de l'école moyenne, du secondaire supérieur et des centres de formation professionnelle.

Des enquêtes sont régulièrement conduites sur les services d'orientation, notamment par le ministère chargé de l'emploi.

## L'orientation scolaire aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, l'orientation est assurée dans trois secteurs différents :

- dans le secteur éducatif
- dans le secteur des services proposés aux chômeurs en recherche d'emploi
- pour les personnes en situation d'emploi

L'orientation des publics scolaires fait partie intégrante des écoles primaires, des établissements d'enseignement secondaire et des centres de formation professionnelle pour les adultes. L'orientation est assurée par les enseignants, qui sont chargés de conseiller les élèves. Les élèves peuvent également recevoir l'aide d'un conseiller interne à l'établissement ou d'un enseignant spécialisé dans l'aide aux élèves en difficulté. Les conseillers des établissements conseillent les élèves et leurs parents. Cependant ils ne sont pas présents dans tous les établissements. Le financement des services de conseil et d'orientation était jusqu'en 2006 de la responsabilité des municipalités, qui recevaient une aide de l'Etat pour ce faire. A partir de 2006, les fonds sont progressivement transférés aux écoles directement. Il existe également des centres de conseils pour l'emploi et la formation (Arbeid en opleidingsbureaus) où les écoles et les autres organismes peuvent avoir des informations et des conseils gratuitement.

Il y a trois centres nationaux pour le conseil sur l'éducation, l'un non confessionnel, l'autre catholique, le troisième protestant. Ces centres fournissent des services pour les écoles primaires, secondaires, pour la formation des enseignants du primaire et pour les services de conseil et d'orientation des écoles.

Une base de donnée, [www.schoolweb.nl](http://www.schoolweb.nl), non ouverte au grand public, peut être consultée indirectement en posant les questions par mail ou par téléphone.

Le groupe cible le plus large pour les services d'orientation est constitué par les élèves du secondaire et les adultes en formation professionnelle secondaire. L'orientation fait partie intégrante du processus d'apprentissage.

Des programmes spéciaux de réintégration et d'orientation sont proposés à des groupes cibles particuliers, tels que les handicapés ou les chômeurs.

La méthode la plus répandue dans le privé est le conseil individuel. D'autres méthodes, plus modernes, sont également développées. Par exemple dans les écoles et dans les entreprises, l'accent est mis sur l'utilisation d'un portefeuille de compétences. De plus la plus grande attention est accordée à la reconnaissance des apprentissages et des compétences acquis au préalable afin de répondre au mieux aux demandes des employeurs. Des systèmes d'orientation en ligne sont également développés.

La formation des conseillers d'orientation est récente. C'est une formation continue à mi-temps pour les conseillers d'orientation en exercice. Aucune qualification particulière n'est exigée pour suivre ces cours. Dans l'enseignement secondaire général et professionnel, les conseillers d'orientation sont principalement des enseignants qui ont reçu une formation spécifique sur l'orientation.

# L'ORIENTATION SCOLAIRE L'EXEMPLE DU ROYAUME-UNI<sup>5</sup>

## 1 - Le contexte national

- Le Royaume-Uni est un pays à la structure politique de plus en plus fédérale avec la dévolution depuis 1998 de certains pouvoirs (dont l'éducation) en Ecosse et au Pays de Galles et le cas particulier que représente l'Irlande du Nord.
- Le marché du travail est extrêmement flexible et le taux de chômage bas (moins de 5%).
- Les résultats scolaires sont peu satisfaisants - près de 50% des élèves n'obtiennent pas de qualification acceptable à la fin de leurs études obligatoires, un élève sur vingt quitte l'école à 16 ans sans aucune qualification - et restent en deçà des moyennes de l'OCDE.
- L'enseignement technique n'est pas assez développé. Le gouvernement souhaite mettre en place des enseignements plus professionnalisants dans le secondaire et a lancé une politique volontariste de l'apprentissage avec possibilité d'entrée à 14 ans.
- Le système place l'enfant au cœur du système scolaire, comme en atteste la nouvelle dénomination du ministère en charge de l'éducation : *Department for children, schools and families* (Ministère des enfants, des écoles et des familles).
- Le système est fortement déconcentré et recourt à des structures indépendantes ou semi-indépendantes pour la gestion de diverses questions liées à l'éducation comme les programmes, l'évaluation ou la formation. L'orientation n'en est pas exclue.

## 2 - Politique en matière d'orientation scolaire

Le Royaume-Uni, qui accorde une importance particulière à l'intégration sociale et à l'éducation tout au long de la vie, prend l'orientation des élèves très au sérieux et s'appuie sur un support institutionnel fort : une base législative contraignante sur les obligations des personnes en charge de l'orientation, des organisations représentatives de la profession bien structurées, des critères de réussite exigeants, une formation initiale et continue de qualité.

Pendant de nombreuses années et jusqu'en 2000, l'orientation relevait de la responsabilité de 66 agences spécialisées, les *Careers Services*, dépendant des autorités éducatives locales. Bien que s'intéressant en théorie à toutes les tranches d'âge, ces agences se concentraient essentiellement sur l'orientation des enfants au cours des trois dernières années de la scolarité, la dernière année de la scolarité obligatoire et les deux années préparant aux examens de fin d'études secondaires (*A levels*).

Entre 1991 et 1995, ces agences ont été privatisées (sauf en Irlande du Nord) avec, si l'on excepte le changement de statut des personnels, peu de modifications concernant le rôle de ces personnels et la tranche d'âge des élèves concernés. Ce n'est qu'en 1998 que les *Careers Services* reçurent pour instruction de la part du gouvernement de répondre aux besoins des jeunes les plus démunis face à la transition entre école et vie active.

En avril 2001, le souhait du gouvernement d'améliorer l'aide et le soutien aux jeunes en difficulté eut pour conséquence, en Angleterre uniquement, la création de *Connexions*

---

<sup>5</sup> Cette note s'appuie en partie sur les conclusions d'une enquête de l'OCDE (*OECE Review of Career Guidance Policies*) et sur l'étude préliminaire réalisée par le *Centre for Guidance Studies* et l'Université de Derby (Angleterre).

*Services*, destiné à tous les jeunes entre 13 et 19 ans, en remplacement des *Careers Services*. Cette mutation était importante en ce qu'elle étendait la compétence des services d'information et d'orientation scolaire à la famille, la santé, la maternité, le logement, les problèmes de drogue etc. Signe de ce changement, le mot « carrière » n'apparaît alors plus dans la nouvelle dénomination qui revendique le rôle d'informer et de conseiller les jeunes, des services spécifiques existant par ailleurs pour les adultes.

La création de *Connexions* marquait par ailleurs la divergence de vues sur le rôle des services au sein du Royaume-Uni. Ainsi le Pays de Galles a-t-il conservé la dénomination *Careers Wales*, minimisant la distinction entre jeunes et adultes et l'extension du domaine de compétences au profit de l'information sur les carrières *stricto sensu*. L'Irlande du Nord est pour sa part restée fidèle au système prévalant jusqu'en 2001.

Ce changement radical s'est accompagné d'innovations dans l'aide apportée : recours systématique à l'entretien individuel pour les jeunes en situation de risque, création du rôle de conseiller personnel (*Personal adviser*) pour les cas les plus délicats, utilisation des nouvelles technologies et de l'auto-information (site [www.connexions-direct.com](http://www.connexions-direct.com)). Ces dispositions n'ont pas manqué de susciter des critiques, amenant le gouvernement à préciser que *Connexions Services* s'adressait à tous les jeunes de 13 à 19 ans, mais que ceux en grande difficulté devaient pouvoir bénéficier d'un traitement particulier et adapté.

### **3 - Organisation de l'orientation scolaire**

La loi sur l'éducation de 1997 stipule que toutes les écoles publiques secondaires doivent proposer une aide au choix d'un métier pour les 11-19 ans et faciliter l'accès aux services d'information sur les carrières. Toutefois, la législation ne précise pas le contenu des programmes d'aide et d'orientation ni le temps que chaque école doit y consacrer. La loi oblige par contre chaque établissement à mettre à disposition des élèves une section de sa bibliothèque fournissant une documentation actualisée sur l'orientation scolaire et sur les choix professionnels après 16 ans.

On comprendra de ce qui précède que l'un des points forts du Royaume-Uni dans le domaine de l'orientation réside dans le soutien que les établissements reçoivent d'une agence extérieure. Dans un système où les professeurs ont différentes obligations (surveillance, encadrement, conseil et bien sûr orientation) en plus de leur activité pédagogique, ceci se révèle un soutien précieux et constitue une garantie que l'aide n'est pas uniquement orientée sur l'éducation mais sait prendre en compte l'entrée sur le marché du travail et également que le conseil et l'orientation sont indépendants de l'institution éducative. Mais la force réelle réside dans le partenariat entre l'école et l'agence ainsi que dans l'expertise partagée qui en résulte.

Si la législation précise clairement les obligations de chaque école vis-à-vis de l'information et de l'orientation des élèves, la façon dont celles-ci sont approchées varie d'une école à l'autre. L'orientation peut ainsi être un élément séparé et précis du programme scolaire ou être intégrée dans une autre matière, très souvent celle traitant de l'éducation personnelle, sociale et sanitaire. D'autre part, certaines écoles lui accordent plus d'importance que d'autres. Mais, dans la majorité des cas, cet aspect de l'éducation est pris très au sérieux et s'accompagne de stages de découverte en entreprise ou dans l'administration (*Work experience*). Les évaluations montrent d'ailleurs que plus de 90% des établissements proposent un service d'information et d'orientation et que un tiers des enseignants impliqués dans cette tâche possèdent une qualification adéquate.

## 4 - L'orientation des élèves

Il n'existe pas de distinction collège / lycée : les *comprehensive schools* sont majoritaires, même si de nouveaux établissements (cf. *infra*) offrant des enseignements plus spécialisés tendent à les remplacer progressivement.

Le système scolaire est caractérisé par une grande homogénéité : les filières n'existent pas et, à la fin de la scolarité obligatoire (tronc commun), c'est par le choix des trois matières qu'ils présenteront aux examens permettant l'entrée dans le supérieur (*A levels*) que les élèves se spécialisent.

L'orientation au cours de la scolarité obligatoire vers une matière plutôt qu'une autre est prise en charge par le ou les enseignants ayant la responsabilité de cette mission au sein de l'établissement. L'évaluation de leurs collègues est bien sûr déterminante, surtout celle du professeur référant (*tutor*) de l'élève, qui joue un rôle de conseiller très personnalisé.

Les élèves passent le *General Certificate of Secondary Education* (GCSE) à la fin de la scolarité obligatoire à 16 ans. L'examen porte sur les matières obligatoires fondamentales et sur des matières optionnelles, sans compensation entre les épreuves. Il existe des disciplines technologiques et générales selon les établissements. Le taux d'échec à cet examen - élevé si l'on ajoute aux élèves n'obtenant la moyenne dans aucune discipline (5%) ceux pour qui les notes médiocres<sup>6</sup> ne permettent pas le passage vers la préparation des *A levels* - constitue une première sélection. Les élèves qui ne peuvent poursuivre une formation générale longue peuvent s'orienter vers les formations professionnelles ou technologiques<sup>7</sup> dispensées dans les *colleges of further education*, vers l'apprentissage (à partir de 14 ans) ou la vie active.

Les élèves continuant leurs études préparent alors en deux ans les examens des *A levels*, évaluation sur au moins trois matières dont aucune n'est obligatoire. Les *A levels* sont nécessaires pour entrer dans le supérieur mais l'admission est soumise à l'étude d'un dossier et, pour les universités plus exigeantes, à des examens complémentaires et des entretiens. Le choix des matières présentées dépend bien évidemment des qualités propres de chaque élève, de ses résultats mais aussi des conseils que lui apportent son professeur référant et le professeur en charge de l'orientation.

Le cursus des élèves suit donc le schéma d'une pyramide inversée avec spécialisation croissante. La possibilité de se concentrer sur certaines disciplines pour l'examen du GCSE afin d'obtenir les meilleures notes et de sélectionner ainsi les trois matières qui seront présentées à l'examen de fin d'études secondaires fait que l'orientation est très largement le fait du choix de l'élève de privilégier une discipline plutôt qu'une autre.

## 5 - Les mesures du gouvernement face à une réalité inquiétante

Le système scolaire britannique doit faire face à un constat préoccupant : près de 50% des élèves n'obtiennent pas de qualification acceptable à la fin de leurs études obligatoires, un élève sur vingt quitte l'école à 16 ans sans aucune qualification, les comportements se détériorent, l'enseignement professionnel est très faiblement valorisé.

---

<sup>6</sup> En fait, 38% des élèves n'atteignent pas la note minimum (C) en anglais et 45% ne l'atteignent pas en mathématiques, taux d'échec le plus important.

<sup>7</sup> L'enseignement technique au Royaume-Uni est post-secondaire et post-scolarité obligatoire.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement a remis en question la division entre la période correspondant à la scolarité obligatoire (11-16 ans) et celle de la préparation des *A levels* (16-18 ans) et a défini en 2003 une nouvelle période de formation de 14 à 19 ans permettant une véritable professionnalisation. Ceci avec de fortes implications sur les matières étudiées : seuls l'anglais, les mathématiques, et les sciences appliquées demeurent obligatoires de 14 à 16 ans, l'informatique, les langues, l'histoire et les disciplines artistiques devant être proposées mais restant optionnelles. Cette situation pousse de nombreux élèves à privilégier des disciplines réputées faciles pour améliorer leurs performances et l'on assiste depuis 2004 à un désintérêt croissant pour les sciences et des langues étrangères (jugées difficiles) et la montée en popularité de disciplines réputées faciles comme l'éducation religieuse ou les disciplines artistiques.

La volonté d'améliorer la formation et la professionnalisation a amené par ailleurs le gouvernement à accroître et diversifier l'offre scolaire par le biais de deux réseaux d'établissements spécifiques, innovants et aux performances élevées. Le programme des *Specialist schools*, tout d'abord, qui réunit 2 502 écoles d'enseignement général (80% des écoles secondaires) et propose des dominantes : art, musique, commerce, ingénierie, langues, mathématiques, science, sports, technologie. Le programme des *Academies* ensuite, qui remplace depuis 2000 certaines écoles secondaires (59 à ce jour) situées dans des zones très défavorisées des centres urbains (*Inner-city*) par des établissements modernes proposant également des filières spécialisées. Bien que se situant à part du système des écoles publiques, *Specialist schools* et *Academies* sont gratuites et financées en partie par des fonds privés. Ces nouveaux réseaux ont leurs admirateurs mais aussi leurs détracteurs, les principales critiques venant des faibles résultats enregistrés en regard des investissements consentis.

## 6 - En résumé

La politique d'orientation des élèves est prise très au sérieux au Royaume-Uni. Les structures sont toutefois différentes selon les pays. L'Angleterre, par exemple, a choisi de privilégier l'aide apportée aux groupes menacés par le risque d'échec scolaire ou social alors que le Pays de Galles se concentre plus traditionnellement sur les classes d'âge.

L'orientation est aux mains d'une structure centralisée (*Connexions Services*) qui conseille directement les jeunes concernés et appuie le travail des enseignants qui assurent l'information dans les écoles.

Le système scolaire britannique offre des formations générales et techniques aux frontières assez floues. Les élèves suivent un tronc commun de 11 à 16 ans dans l'enseignement général (offrant certes quelques disciplines technologiques) et l'enseignement professionnel et technologique n'est accessible qu'après la scolarité obligatoire.

Par ailleurs, le système des examens du secondaire ne comporte pas de compensation entre les matières, ce qui mène à une spécialisation croissante par le choix des sujets présentés par l'élève, tant à l'examen de fin de scolarité obligatoire (*GCSE*) qu'à celui validant la scolarité longue et permettant l'accès à l'université (*A levels*).

Sans minimiser le rôle des professeurs chargés de l'orientation ni l'aide apportée par les structures centrales (*Connexions Services*), on peut donc parler, sinon de sélection naturelle, du moins d'auto-orientation.

Le système semble toutefois avoir ses limites si l'on en juge par les résultats inquiétants aux examens de fin d'études secondaires. Conscient de cette situation, le gouvernement multiplie les réformes et espère que le développement de réseaux de nouveaux établissements, plus spécialisés, permettra de redresser la tendance./.



# L'ORIENTATION DANS LE CADRE SCOLAIRE EN SUEDE

## 1) VUE D'ENSEMBLE

En Suède, l'indépendance des administrations responsables des services sociaux les unes par rapport aux autres, y compris l'école et l'éducation, est fortement ancrée dans la tradition. Ces administrations ont chacune leurs propres objectifs et se distinguent par le fait que le gouvernement lui-même n'a pas le pouvoir de réglementer leur activité. Si elles sont liées par certaines directives de leurs ministères de tutelle respectifs, elles jouissent en principe d'une grande autonomie pour la plupart de leurs activités, la majorité de leurs responsables étant des fonctionnaires, et non des représentants élus. L'administration de l'éducation comprend plusieurs départements différents qui lui sont subordonnés. Les administrations ayant une activité d'information, d'orientation et de conseil sont la direction nationale des établissements scolaires (*Skolverket*) et l'administration nationale du travail (AMV).

L'organisation du service public d'orientation et d'information est marquée par une forte décentralisation. Les collectivités locales organisent leurs services d'information, d'orientation et de conseil à leur gré, suivant des lignes directrices et des objectifs particuliers définis par l'administration de l'éducation, laquelle est responsable devant le gouvernement. Elles sont responsables de l'enseignement obligatoire et du second cycle de l'enseignement secondaire, ainsi que de l'éducation des adultes, et doivent procurer aux établissements d'enseignement des conseillers d'orientation et les moyens nécessaires pour leur permettre d'atteindre les objectifs nationaux.

## 2) OBJECTIFS, PRINCIPES, PROBLÈMES ET INITIATIVES

La loi suédoise dispose notamment que l'école doit veiller à ce que tous les élèves acquièrent suffisamment de connaissances et d'expérience pour:

- pouvoir envisager différentes options et décider eux-mêmes de leur avenir,
- comprendre la société autour d'eux, sa vie professionnelle et sa vie culturelle, ainsi que les activités de ses organisations,
- être informés des possibilités d'éducation permanente en Suède et dans d'autres pays.

Les lignes directrices pour les activités de l'école obligatoire précisent entre autres ceci: ...tous ceux qui travaillent dans une école doivent:

- agir pour enrichir l'école comme lieu de formation en établissant des contacts non seulement avec le monde du travail et la vie culturelle et associative, mais aussi avec d'autres activités extra-scolaires,
- contribuer à lutter contre toutes les entraves au choix du cursus éducatif ou d'une profession en raison du sexe ou de l'origine sociale ou culturelle.

L'enseignant doit:

- apporter son soutien à chaque élève dans le choix de son parcours éducatif ultérieur,
- aider à établir des contacts avec les établissements d'enseignement qui accueilleront les élèves, ainsi qu'avec les organisations, entreprises et autres qui peuvent contribuer à enrichir les activités de l'école et l'aider à prendre sa place dans la société environnante.

En ce qui concerne les personnels chargés de l'information, de l'orientation et du conseil, on peut lire en substance ceci:

Les fonctionnaires responsables de l'orientation des élèves et les conseillers d'orientation professionnelle ou les personnes assumant des tâches de ce type doivent:

- informer et guider les élèves avant qu'ils abordent le stade suivant de leur parcours éducatif ou de leur formation professionnelle (...),
- aider les autres personnels dans leurs activités d'orientation scolaire et professionnelle.

S'agissant de l'enseignement « postobligatoire », l'objectif est plutôt de sensibiliser les élèves, de leur donner les outils, les informations et l'orientation qui doivent leur permettre de décider de leur avenir.

Ce programme stipule ceci:

l'école doit veiller à ce que tous les élèves:

- apprennent à se connaître eux-mêmes et acquièrent la capacité de planifier eux-mêmes leur formation,
- soient capables de prendre position quant à la poursuite de leurs études et à leur orientation professionnelle en se basant sur leur expérience et leurs connaissances d'une manière générale, ainsi que sur les informations d'actualité,
- développent leur capacité d'analyser différentes options et de déterminer leurs conséquences possibles,
- s'informent sur les conditions de travail, en particulier dans leur spécialité, ainsi que sur les possibilités de formation, de stages pratiques, etc. en Suède et à l'étranger,
- sachent que toutes les professions, la vie des citoyens et la vie professionnelle changent, que les techniques évoluent et que la coopération internationale s'intensifie; cela les aide à comprendre la nécessité de la formation et du développement personnel tout au long de leur vie active.

Le plus important des problèmes auxquels sont confrontés aujourd'hui les responsables politiques en Suède est la liberté de choix, qui s'est fortement accrue ces dernières années, à laquelle doivent répondre les services d'information, d'orientation et de conseil. Ainsi, on considère que c'est aux élèves qu'il appartient de façonner eux-mêmes leur cursus éducatif et leur formation. Le système éducatif est fondé sur l'idée selon laquelle l'individu crée sa propre formation. On a pu observer ces dernières années une très forte tendance à insister sur l'orientation en libre-service, liée au développement rapide des outils Internet. Cette tendance n'est pas aussi prononcée dans les établissements scolaires, où les entretiens sont aujourd'hui encore les instruments les plus couramment utilisés.

Une innovation, de plus en plus répandue, est la création d'ibliothèques ou de centres d'orientation. Ces structures sont souvent mises sur pied en coopération par l'agence pour l'emploi et la collectivité locale.

### **3) MOYENS UTILISÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES**

En Suède, il y a relativement peu de textes législatifs sur l'information, l'orientation et le conseil. Pour le secteur éducatif, des lignes directrices générales servent de cadre. Les choix de nature politique interviennent dans le pilotage des services d'information, d'orientation et de conseil à l'échelon des collectivités locales.

Les pouvoirs publics n'ont pas mis au point de code de déontologie et d'instruments pour le contrôle de qualité.

Il importe de souligner que le système suédois associe une grande liberté pour les collectivités locales à des objectifs énoncés en termes généraux. Dans les collectivités

locales elles-mêmes, il n'y a pas non plus de structures officielles chargées d'examiner et de travailler sur les questions d'information, d'orientation et de conseil.

#### **4) RÔLE DES PARTIES CONCERNÉES**

Par tradition, la fédération des employeurs manifeste un grand intérêt pour une participation active au développement des services d'information, d'orientation et de conseil. Cette coopération est relativement informelle. Les syndicats et la fédération des employeurs se réunissent dans un groupe consultatif pour le marché de l'emploi, qui prend des initiatives au niveau gouvernemental, produit des documents et fait office de groupe de pression pour l'orientation et l'enseignement professionnels.

Au niveau local, les organisations patronales et les représentants des établissements scolaires sont membres de différents groupes. Par exemple, il existe des groupes de référence où sont examinés et mis au point les programmes des cursus professionnels dans le second cycle de l'enseignement secondaire. Les syndicats sont représentés dans ces groupes.

Les organisations patronales produisent une grande quantité de matériel pour l'orientation. Une partie de ce matériel s'adresse aux enseignants, en particulier à ceux qui enseignent les sciences sociales. L'idée fondamentale est d'amener les utilisateurs à comprendre l'importance de la libre entreprise et de motiver les élèves à créer leur propre entreprise. Une autre partie est destinée aux élèves en stage de travail.

Les syndicats font eux aussi partie des groupes mentionnés plus haut. En Suède, il est de tradition que les représentants des organisations patronales et des syndicats fassent partie de différents organes consultatifs. Les syndicats produisent de nombreuses publications pour les écoles et les élèves.

#### **5) PUBLICS VISÉS ET ACCÈS AUX SERVICES**

En Suède, le droit à l'orientation est par tradition un droit individuel, qui ne doit rien coûter et doit être accessible au plus grand nombre de publics possible. Cette approche globale peut être combinée à une approche plus ciblée. Cela signifie des investissements spécifiques dirigés vers un certain nombre de publics. On s'est efforcé d'atteindre les jeunes qui n'ont accompli que la scolarité obligatoire, n'ont pas de qualification complète ou ont abandonné le second cycle de l'enseignement secondaire. Les collectivités locales ont une responsabilité particulière, qui consiste à proposer à ces jeunes une activité, une expérience pratique ou un enseignement à caractère professionnel. Cette responsabilité leur incombe jusqu'à ce que les jeunes atteignent l'âge de 20 ans.

#### **6) LE PERSONNEL**

Dans le système éducatif autre que l'université, la majorité des conseillers ont une formation universitaire. Une petite partie des professeurs d'enseignement professionnel sont employés par les établissements d'enseignement obligatoire. Ce groupe en voie de disparition a une fonction d'enseignement et de conseil. Il est préoccupant de constater que de plus en plus de conseillers n'ont pas suivi de formation formelle dans ce domaine.

D'après les statistiques établies par l'office national des statistiques (SCB), il y a en Suède environ 5000 conseillers d'orientation, dont 2000 dans le système éducatif, les autres travaillant pour la plupart dans les agences pour l'emploi.

Il y a en Suède un seul cursus de formation de conseillers. C'est un cursus universitaire qui dure trois ans et débouche sur une licence. Les conseillers ayant ce diplôme visent normalement un poste dans le système éducatif ou dans une agence pour l'emploi.

Pour pouvoir travailler comme conseiller d'orientation dans le système éducatif (à l'exception de l'enseignement supérieur), il faut remplir certaines conditions. La loi scolaire dispose que pour obtenir un emploi à durée indéterminée de conseiller d'orientation éducative et professionnelle dans le secteur public, il faut justifier d'une formation appropriée.

Trop de conseillers d'orientation n'ont pas la formation qui convient pour leur permettre de s'acquitter de leurs tâches. Dans les régions où il y a peu de conseillers d'orientation formés, on a tendance à recruter pour ces emplois des enseignants ou d'autres personnes, dont certaines avaient un autre métier et se sont recyclées.

La formation universitaire comporte trois volets principaux: sociologie, psychologie et stages pratiques. Les stages pratiques occupent environ six mois. Outre les cours dans les deux domaines mentionnés, le conseiller d'orientation peut avoir suivi diverses formations. Dans certaines écoles, les fonctions d'orientation sont assumées par des enseignants. Dans certains cas, une formation spéciale accélérée est dispensée à ces personnels pour leur permettre d'asseoir leur activité de conseiller sur une base plus stable.

Les conseillers dans le système éducatif ont besoin de compétences dans les domaines suivants:

- communication,
- animation de groupe,
- évaluation individuelle et de groupe,
- connaissance du marché du travail,
- connaissance de l'offre d'enseignement et de formation,
- théorie de la gestion de carrière,
- théorie de l'orientation professionnelle et interventions,
- connaissance des différentes formes d'aide financière,
- compétences administratives.

Les conseillers ont également certaines possibilités de se former sur le tas et de se perfectionner dans le cadre de leur emploi. L'institut de formation des orienteurs propose des cours aux conseillers en exercice.

Dès les années 50, le système de stages de travail a été introduit en Suède dans les établissements d'enseignement publics. Le stagiaire occupe un poste de travail et, dans la mesure où la loi le permet, il participe activement au travail. Les employeurs mettent à leur disposition un mentor.

## **7) CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les conseillers interviennent dans l'enseignement obligatoire comme dans le second cycle de l'enseignement secondaire. Ces cours sont proposés le plus souvent lorsque les élèves ont à faire un choix, par exemple au moment du passage dans la classe supérieure ou s'ils doivent changer de type d'école et, dans ce cas, le conseiller les informe sur les différentes possibilités. Dans une moindre mesure, certains conseillers proposent des cours sur les changements dans le monde du travail, sur les facteurs qui influencent l'individu dans ses choix et un entraînement à la prise de décision.

Les professeurs de sciences sociales donnent de temps à autre des cours sur le système éducatif et sur le fonctionnement du marché de l'emploi. Les thèmes tels que les syndicats, les salaires et le développement des différentes professions et les changements dont elles sont l'objet peuvent être intégrés aux cours de sciences sociales. Avec les stages et les

visites d'étude, ce sont les cours de sciences sociales et de suédois qui intègrent des éléments d'orientation professionnelle.

La plupart des élèves en neuvième année de scolarité ont des entretiens personnels avec leur conseiller. Dans les petites classes, les élèves peuvent poser des questions au conseiller et discuter avec lui. Certains conseillers organisent des stages de travail et ont un entretien avec la plupart des élèves avant ces stages.

## **8) MÉTHODES UTILISÉES**

Dans la foulée de la décentralisation, les initiatives des pouvoirs publics centraux ont diminué. Ceux-ci produisent beaucoup moins d'informations que dans le passé. Les pouvoirs publics définissent les grands objectifs et s'en remettent aux collectivités locales ou aux entreprises privées pour développer des outils d'information efficaces.

Par ailleurs, le secteur privé prend souvent des initiatives (CD-ROM d'information, sites Internet, salons des métiers etc.)

## **9) INFORMATION PROFESSIONNELLE**

L'information est produite par les administrations centrales, les collectivités territoriales et le secteur privé.

Les informations sur Internet s'adressent directement aux usagers qui sont à la recherche d'informations sur l'enseignement et la formation et/ou sur le marché du travail.

Les informations des collectivités locales s'adressent normalement à leurs propres citoyens. Par exemple, les informations sur le second cycle de l'enseignement secondaire s'adressent aux élèves de l'école obligatoire.

Beaucoup d'établissements d'enseignement secondaire de second cycle pour les adultes et d'universités adressent des informations à des publics dont ils pensent qu'ils sont des élèves ou des étudiants potentiels.

## **10) FINANCEMENT**

Les pouvoirs publics ont confié une grande partie des responsabilités en matière d'information, d'orientation et de conseil aux administrations mentionnées au point 1.1 et aux collectivités locales. Cela signifie que les collectivités locales organisent elles-mêmes leurs services d'information, d'orientation et de conseil en se conformant à des lignes directrices et à des objectifs particuliers. Ces services sont financés dans le cadre du financement global des services des collectivités locales aux citoyens. Il n'est donc pas possible d'identifier les ressources spécifiques qui leur sont affectées.

## **11) ASSURANCE QUALITÉ**

Du fait de la décentralisation, les pouvoirs publics centraux s'occupe peu de la qualité des services d'information, d'orientation et de conseil. Il convient cependant de mentionner l'évaluation périodique des services d'orientation, normalement effectuée par la direction nationale de l'enseignement scolaire. La direction nationale de l'enseignement scolaire effectue des études et des analyses de suivi, entre autres sur les services d'information, d'orientation et de conseil. Les inspections de la direction nationale de l'enseignement scolaire peuvent porter sur l'information et l'orientation dans les écoles.

Il n'y a pas de normes pour les services d'information, d'orientation et de conseil.

Il n'y a pas de réglementation formelle, mais seulement une directive stipulant que les conseillers d'orientation des établissements scolaires doivent avoir suivi une formation adéquate.